

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2023**

*L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 30 mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Francin à Porte de Savoie en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 56

Nombre de membres votants : 61

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Christophe	RUSPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON		E. SANDRAZ	X
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Benoît	LAISNEY (Suppléant)	DETRIER	X		
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Gilles	PETIT (Suppléant)	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE		J.F. CLARAZ	X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		S. COMPOIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		

Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J-P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

## **63-2023 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 AUX ASSOCIATIONS LE PETIT POUCKET ET L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA ROCHETTE**

Rapporteurs : Eve Buevoz/Fabienne PICHON

La communauté de communes subventionne chaque année des associations qui interviennent dans son champ de compétence.

Par délibération du 16 juillet 2020, le Conseil communautaire a donné délégation au Bureau pour attribuer des subventions de fonctionnement aux associations pour des montants n'excédant pas 10 000 €.

Le Conseil est donc invité à statuer pour les associations les plus importantes : Le Petit poucet, qui gère les structure petite enfance sur le secteur de Montmélian et l'école de musique de La Rochette.

A noter que pour 2023, les subventions à la Partageraie, à la MLJ et à Bien vivre en Val Geiron font l'objet de rapports distincts des autres associations subventionnées car elles sont adossées à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Pour 2023, les propositions d'attribution de subvention aux associations sont les suivantes :

Demandeurs/Secteurs	Pour mémoire versé 2022	Propositions 2023	Modalités de versement
Le Petit Poucet	270 000,00 21 000,00 (reliquat subvention 2021) 10 000,00 (complément 2023- délib 15/12/2022)  20 100,00 (petit équipement)	200 000,00	Versement en 3 fois de la subvention Le montant proposé en 2023 prend en compte l'arrêt du reversement CEJ que la CCCS percevait et qu'elle reversait au petit poucet. A compter de 2023, au titre de la CTG 2022/2025, le petit poucet touche directement le bonus CTG.
Ecole de musique de la Rochette	30 000,00	30 000,00	Versement en une fois

Les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros font l'objet d'une convention financière annuelle, signée à la suite du vote en conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de montants et les modalités de versement des subventions telles que présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer les conventions relatives au versement des dites subventions pour l'année 2023 aux associations listées ci-dessus et dont la subvention est égale ou supérieure à 23 000 €, et toutes pièces afférentes à cette délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

